

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010 -042

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Angèle ABBATTISTA**

**Objet : POLE EDUCATION – TARIFICATION - Revalorisation des tarifs de l'accueil de Loisirs Enfance**

Vu la délibération 2009-048 du 19 mai 2009

Compte tenu de l'augmentation de 1,6 % de l'indice des prix à la consommation entre mars 2009 et mars 2010, de l'augmentation des tarifs de Vercors Restauration (2,5 %), des salaires des animateurs (2 %), il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,8 %.

Le tarif se fait par la multiplication entre le quotient CAF et un coefficient multiplicateur. Celui ci passe de 0,0170 à 0,0173.

Les tarifs seraient donc compris entre 4,98 € (au lieu de 4,90 € ) pour les quotients inférieurs ou égaux à 288 et 21.37 € (au lieu de 21 € ) pour les quotients de 1235 et plus. Les tarifs extérieurs étant actuellement les mêmes que pour les familles de la commune avec un quotient maximum, il est proposé d'augmenter le tarif extérieur à 23 € la journée avec repas.

Il est proposé également que le personnel communal et les enseignants de la commune puissent bénéficier des mêmes tarifs que les Saint-Martiniens, c'est à dire basé sur le quotient CAF.

Il est rappelé à cette occasion que le coût moyen d'une journée au Centre de Loisirs est de 49 € et que l'aide maximum de la commune est de 45.95 €, l'aide de la CAF de 3,05 €.

Il vous est proposé de voter les tarifs qui vont être en vigueur à compter du 02 septembre 2010.

Le rapporteur entendu,  
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'augmentation du coût de la vie pour les tarifs de l'accueil de loisirs enfance qui prendra effet le 2 septembre 2010

**VOTE : A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 29 juin 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**  
**Yannik OLLIVIER**

